

Fiche de données de sécurité
SOLVANT FC 41

Page 1/5

Date d'impression 28/01/09

Date de révision 27.02.2008

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société :

Indications sur le produit

Désignation commerciale : **SOLVANT FC 41**

Distributeur :

FRANCE CONSTRUCTION
ZAC des Bousquets – 165 rue de l'Initiative
83390 CUERS FRANCE
Tel.: +33 (0)4 91 14 91 91
<http://www.hexdalle.com>
contact@hexdalle.com

Service chargé des renseignements: Département sécurité du produit

Renseignements en cas d'urgence :

Pendant les heures normales d'ouverture : M. ESCANDE

Téléphone : +33 (0)4 94 14 91 91

Utilisation : Composant d'un système polyuréthane.

2 Identification des dangers :

Désignation de danger:

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :

Selon les critères de la CE, ce produit n'est pas dangereux pour la santé et l'environnement.

Indications complémentaires:

3 Composition/ informations sur les composants:

Caractérisation chimique

Description: Mélange de solvants avec additifs.

Composants contribuant aux dangers:

<u>CAS NO.</u>	<u>Désignation</u>	<u>%</u>	<u>Index</u>	<u>R-phrases</u>
623-84-7	Diacétoxypropane	> 80		

4 Premiers secours :

Indications générales

Enlever immédiatement tous les habits contaminés. Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions

Après inhalation

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux ouverts à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR. Si les troubles persistent consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Mousse anti-alcool. Poudre.

Dangers particuliers dus au produit, à ces produits de combustion ou au gaz dégagés

Aucun connu. La combustion complète génère du dioxyde de carbone et de l'eau.

Équipement spécial de sécurité

Porter un appareil de protection respiratoire autonome en surpression et des vêtements de protection contre l'incendie (comprenant casque manteau, pantalon, bottes et gants adéquats).

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

Les précautions individuelles

Porter un équipement de protection individuelle adéquat, voir Section 8,
CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures pour la protection de l'environnement

Contenir le liquide pour empêcher la contamination du sol et des eaux superficielles et souterraines.

Méthodes de nettoyage/ récupération

Petits déversements : Recouvrir et éponger avec un produit absorbant approprié. Enlever avec une pelle ne produisant pas d'étincelles. Récupérer dans des récipients appropriés et convenablement étiquetés.

Éliminer selon les réglementations applicables. Voir section 13 :
CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Déversements importants : Endiguer. Pomper dans des récipients appropriés et convenablement étiquetés.

7 Manipulation et stockage :

Manipulation

Précautions à prendre pour la manipulation

Ce produit ayant des propriétés dégraissantes, éviter le contact avec la peau.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ne pas stocker à la lumière solaire directe. Maintenir les récipients hermétiquement fermés quand ils ne sont pas utilisés.

Indications concernant le stockage commun: Non nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballage hermétiquement fermés

Classe de stockage :

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions. Une ventilation locale avec système d'aspiration peut être nécessaire pour certaines opérations.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS	Désignation du produit	%	Type	Valeur	Unité
	Aucune n'est établie.	-			

Indications complémentaires :

Fiche de données de sécurité SOLVANT FC 41

Page 3/5

Équipement de protection individuel:

Protection respiratoire:

Aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire.

Protection des mains: Utiliser des gants imperméables au produit en cas de contact prolongé ou fréquemment répété.

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité..

Protection du corps: Ranger les vêtements de travail à part. Se laver les mains à chaque pause ou à la fin du travail.

9 Propriétés physiques et chimiques:

Forme: Liquide limpide
Couleur incolore
Odeur : éthérée

Modification d'état	Valeur/gamme	Unité	Méthode
Point/ gamme de fusion:	n.d.	°C	
Point d'ébullition :	190	°C	
Point d'éclair :	86	°C [Pensky Marten]	Vase fermé
Température d'inflammation:	> 400	°C	
Auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément		
Danger d'explosion :			
Pression de vapeur:	à 20°C	0.31 mbar	
Limite d'inflammabilité inférieure :		2.8 % volumique	calculée
Limite d'inflammabilité supérieure :		12.7 % volumique	calculée
Densité :	à 20°C	1.06 g/cm ³	DIN 53217
Solubilité dans/miscibilité avec :	à 20°C	8 g / 100 g	
Viscosité:	à 23°C		

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Aucun connu. La combustion complète génère du dioxyde de carbone et de l'eau.

Substances à éviter :

Agents oxydants.

Réaction dangereuses :

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus lorsque le produit est stocké et manipulé correctement.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

- Ingestion

Très faible toxicité en cas d'ingestion. DL50 par voie orale pour le rat : >5'000 mg/kg
Ne devrait pas avoir d'effets nocifs en cas d'ingestion de petites quantités.

- Contact avec la peau

Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit. La DL 50 par voie cutanée n'a pas été déterminée.

- Inhalation

Une exposition unique aux vapeurs ne devrait pas présenter de danger.

Irritation

- Peau

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation légère de la peau.

- Yeux

Normalement non irritant pour les yeux.

Effets sur la reproduction et le développement

Malformations congénitales non envisagées. Des expositions n'ayant pas d'effet indésirable sur la mère ne devraient pas non plus avoir d'effet sur le fœtus.

Mutagenèse

Les études in vitro de toxicité génétique sont négatives.

Autres informations

Selon les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets indésirables significatifs.

12 Informations écologiques:

Effets écotoxiques :

Mobilité et potentiel de bioaccumulation

Logarithme du coefficient de partage octanol/eau (log Pow) : <3(estimation). Aucune bioconcentration n'est envisagée du fait de la solubilité relativement élevée du produit dans l'eau.

Dégradabilité

Biodégradation en 28 jours, essai de dégagement de CO₂ (essai Sturm modifié, test OCDE No. 301 B) : 40.4-69.9 %.

Produit facilement biodégradable selon le(s) test(s) OCDE de biodégradabilité dite facile.

Toxicité aquatique

CL50 aiguë pour *Poecilia reticulata* (guppy) : 82 mg/L. CE50 aiguë pour *Daphnia magna* (daphnie) : 237 mg/L.

Nocif pour les organismes aquatiques (CL50 CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

13 Considérations relatives à l'élimination :

Recommandation :

Incinérer dans des conditions contrôlées conformément aux réglementations locales et nationales. Les récipients vides ne peuvent être éliminés que lorsque les résidus de produit adhérent aux parois ont été enlevés. Enlever toutes les étiquettes.

14 Prescriptions de transport

Transport par terre ADR/RID ET GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier / domestique) :

ADR/RID-GGVS/E Class:	-
Chiffre / lettre :	-
N°UN :	-
Désignation du produit :	-
Classe ADN/R :	-

Fiche de données de sécurité
SOLVANT FC 41

Page 5/5

Transport maritime IMDG/GGVSEE (ordonnance sur le transport de produits dangereux – mer) :
Classe IMDG/GGVmer : -
N°UN : -
Groupe d'emballage : -
N°EMS : -
MFAg : -
Désignation technique exacte :
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DRG :
Classe ICAO/IATA : -
N°ID UN : -

15 Informations réglementaires :

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant Annexe I des directives de la Communauté européenne (67/548/EEC) avec ses amendements et adaptations :.

Ce produit ne nécessite aucune classification selon les critères de la Commission de la Communauté Européenne.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit : -

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : -

Phrases R :-

Phrases S :-

Identification particulière de certaines préparations :-

Prescriptions nationales :

Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : non applicable

Directives techniques air :

Classe de pollution des eaux :

16 Autres informations:

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel